



Annexe C — Conditions particulières

Club de Mathématiques Avancées (CMA)

Grand Rue 19, 1844 Villeneuve · contact@reggiomassalia-maths.ch

Version du 3 août 2026

La présente annexe complète les conditions générales du Centre d'Études Reggio Massalia — Mathématiques. Elle fait partie intégrante du contrat. En cas de divergence, elle prévaut sur les conditions générales.

C1 · Objet et statut

- C1.1** Le CMA consiste en un enseignement collectif d'approfondissement en mathématiques, destiné aux étudiants motivés et disposant du niveau requis.
- C1.2** Il constitue un enseignement complémentaire à une scolarisation ordinaire et ne se substitue en aucun cas à l'enseignement obligatoire dispensé par une école publique ou privée.

C2 · Admission et inscription

- C2.1** L'admission est soumise à l'appréciation du niveau de l'étudiant par le Centre.
- C2.2** Le Centre peut subordonner l'admission à un test d'entrée ou à un entretien préalable.
- C2.3** L'inscription vaut engagement pour l'ensemble du semestre.
- C2.4** Une participation active et un travail personnel régulier sont attendus de l'étudiant. Le Centre peut réorienter l'étudiant vers une autre offre si le niveau ou l'engagement requis ne sont pas atteints ; la réorientation est discutée au préalable avec le représentant légal.

C3 · Organisation des cours

- C3.1** Des plages horaires de 1h30 sont prévues et pré-réservées dans la grille horaire du Centre.
- C3.2** Aucune réservation individuelle n'est nécessaire ni possible.
- C3.3** Le groupe compte au minimum trois participants. À défaut, le Centre applique l'article 9.2 des conditions générales.

C4 · Tarifs et facturation

- C4.1** L'écologie est facturé au semestre, sur la base de la grille tarifaire en vigueur.
- C4.2** En cas d'inscription en cours de semestre, l'écologie est calculé *pro rata temporis*, en fonction du nombre de semaines de cours restantes.

C5 · Absences

- C5.1** Les absences de l'étudiant ne donnent lieu ni à récupération, ni à réduction, ni à remboursement de l'écologie.
- C5.2** Toute absence prévisible est annoncée au Centre dans les meilleurs délais.

C5.3 Aucune réservation ponctuelle, aucun changement d'horaire et aucun remplacement individuel ne sont possibles dans le cadre du CMA.

C6 · Annulation ou déplacement par le Centre

C6.1 Le Centre peut exceptionnellement être amené à annuler ou à déplacer un cours. Le représentant légal en est informé dans les meilleurs délais et le cours est reporté ou crédité.

C6.2 Aucun report ni crédit n'est toutefois accordé aussi longtemps que le minimum de seize semaines de cours par semestre est garanti.

C7 · Résiliation

C7.1 L'inscription au CMA vaut engagement pour la durée du semestre. L'écolage semestriel reste dû en cas de départ anticipé, sous réserve de l'article 12.2 des conditions générales.